

Rapport d'instruction

Dossier ADEME N°: 1328C0134 **Dossier OEC/CTC N°:** 13049

Maître d'ouvrage - raison sociale		Emilie BOREL-BERTA (Domaine Oltremonti)	
<i>Adresse</i>		Lieu dit Tristani - 20 230 LINGUIZZETA	
<i>CODE NAF</i>		0126Z	
<i>SIRET</i>		50295245000018	
<i>Responsable Légal</i>		Emilie BOREL-BERTA (Chef d'exploitation)	
Opération		Installation d'une chaudière à grignons et pose d'un chauffe-eau solaire sur les locaux d'exploitation du Domaine Oltremonti	
Lieu de réalisation		Linguizzeta (Haute Corse)	
Date prévisionnelle de réalisation		nov-13	
CPER 2007-2013		ProDEME (ADEME/CTC)	
Dossier instruit par l'OEC dans le cadre du PO FEDER		non	
Dossier instruit par l'ADEME dans le cadre du Grenelle		non	
Instructeurs :			
ADEME :	LEGRAND Christophe	OEC/CTC :	MARIANI Christian
Gestionnaires :			
ADEME :	CASAMATTA Marie-Christi	OEC/CTC :	ROCCA SERRA Muriel
ADEME		OEC / CTC	
Date de la demande	17/06/2013	Date de la demande	17/06/2013
Date de réception	31/07/2013	Date de réception de la demande	16/07/213
Date d'accusé de réception	01/08/2013	Date AR du dossier complet	09/10/2013
Date du Comité de Gestion		18/11/2013	

MAITRE D'OUVRAGE	
Type de maître d'ouvrage	Privé
Dans le cas d'une entreprise, au sens communautaire du terme, l'entreprise est :	Petite
Situation du maître d'ouvrage au regard de la TVA	Assujetti (TVA récupérée)
Financement	Prêt privé
CADRE DE L'OPERATION	
Secteur	Concurrentiel
Dans le cadre d'une opération en secteur concurrentiel, réglementation applicable	Régime cadre exempté de notification X63/2008
MOTIVATIONS DES INSTRUCTEURS	
ADEME	Cette opération s'inscrit dans la politique régionale de substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables et permet de faire des économies d'énergie sur le chauffage et l'eau chaude sanitaire grâce à la biomasse et à l'énergie solaire (fiches 3 et 4 de la convention PRODEME).
CTC / OEC	Avis favorable, opération favorisant les énergies renouvelables, et qui plus est, des résidus de production agro-alimentaire.

ANNEXE TECHNIQUE

Contexte :	<p>Le projet consiste à utiliser les énergies renouvelables pour la production d'eau chaude dans le procédé d'extraction de l'huile ainsi que pour le chauffage du bâtiment agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En utilisant les sous-produits issus de l'extraction de l'huile d'olive comme biomasse pour l'alimentation d'une chaudière pour la production d'eau chaude et le chauffage des locaux (moulin, cuverie, salles de stockage), - et en utilisant l'énergie solaire thermique pour la production d'eau chaude sanitaire l'été et l'hiver en alternance avec la biomasse.
-------------------	---

Lieu de réalisation :	Commune de Linguizzeta (Haute Corse)
------------------------------	--------------------------------------

Description technique de l'opération :	<p>L'installation se composera de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une chaudière biomasse, - Un séparateur à grignons, - Une pompe inox, - Un chauffe-eau solaire, - Des raccordements électriques et hydrauliques
---	---

Indicateurs	ENR : Production énergie finale (kWh/an)	MDE : Energie finale économisée (kWh/an)	Emissions teqCO2/an	Energie primaire économisée (tpe/an)	Energie primaire économisée (tep/an)
	18000	SO	14,00	4,00	4,00
Hypothèses	<p><i>1MWh électrique substitué/produit équivaut à 0,765 teqCO2, 0,243 tpe, 0,232 tep</i> <i>1MWh gaz substitué équivaut à 0,223teqCO2, 0,0862 tep (remarque si Gaz réseau + 10% pertes)</i> <i>1MWh fioul substitué équivaut à 0,273teqCO2,0,086 tep</i> teqCO2 : tonne équivalent CO2; tpe : tonne pétrole évitée; tep : tonne équivalent pétrole (Convention)</p>				

Contenu du rapport final	<p>Rapport d'exécution Photo des installations Fiche technique des installations Factures acquittées et justificatifs de paiement</p> <p>Le rapport final d'exécution devra parvenir au financeur au moins 45 jours avant la fin d'exécution de la décision.</p>
---------------------------------	---

ANNEXE FINANCIERE

ANNEXE 2 - Annexe Financière

Décision N°1328C0134

Dossier PRODEME N°13049

1 - Coût total de l'opération et détail estimatif des dépenses éligibles

	Coût (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)
Postes		
Chaudière biomasse	7 900,00	7 900,00
Pompe inox	8 500,00	8 500,00
Séparateur à grignons	3 200,00	3 200,00
Chauffe-eau solaire	9 500,00	9 500,00
Raccordements	3 000,00	3 000,00
TOTAL	32 100,00	32 100,00

2 - Modalités de calcul de l'aide / Détermination du montant de l'aide

Les aides attribuées s'inscrivent dans le cadre du CPER 2007-2013 et plus particulièrement de la convention annuelle 2013 entre la Collectivité Territoriale de Corse et l'ADEME. De plus, cette aide est conforme à l'encadrement communautaire (régime cadre exempté X 63/2008 relatif aux aides pour la protection de l'environnement).

Cette aide ne pourra pas être cumulée avec les Certificats d'Economie d'Energie (CEE).

Le bénéficiaire est une petite entreprise qui récupère la TVA.

2.1 - Détermination du coût admissible (assiette)

• Chaudière biomasse

Le coût admissible correspond au surcoût de l'installation biomasse (dépenses éligibles à justifier et plafonnées) par rapport à un investissement de référence :

Coût de l'investissement biomasse (= dépenses éligibles à justifier) :	19 600,00 €
Investissement de référence (chiffage donné par le maître d'ouvrage)	7 980,00 €
► Chaudière biomasse : Coût admissible	11 620,00 €

• Eau chaude sanitaire solaire

Le coût admissible correspond au surcoût de l'installation solaire (dépenses éligibles à justifier et plafonnées) par rapport à un investissement de référence :

Coût de l'investissement solaire (= dépenses éligibles à justifier) :	12 500,00 €
Détermination du plafond des dépenses éligibles (1 500 €/m ² de capteurs) m ² de capteurs: 14	21 000,00 €
Investissement de référence (chiffage donné par le maître d'ouvrage)	3 647,00 €
► Eau chaude sanitaire solaire : Coût admissible	8 853,00 €

2.2 - Détermination du montant de l'aide

Selon le régime cadre exempté de notification X63/2008, l'aide maximale de l'ADEME et de la CTC au titre du PRODEME est de 65% de ce coût pour une petite entreprise, soit :

	Coût admissible (assiette €HT)	Taux de subvention	Aide PRODEME maximale (en €)
Installation	20 473,00	65%	13 307,45
TOTAL	20 473,00	65%	13 307,45

2.3 - Récapitulatif

	Coût de l'installation (€HT)	Dépenses éligibles à justifier (€HT)	Coût admissible (assiette en €HT)	Aide PRODEME (en €)
Installation	32 100,00	32 100,00	20 473,00	13 307,45
TOTAL	32 100,00	32 100,00	20 473,00	13 307,45

Pour des facilités de gestion, l'aide est portée par la CTC et à fait l'objet d'un accord du partenaire conformément au dispositif d'aide arrêté en commun avec l'ADEME.

3 - Plan de financement prévisionnel

- Sur les dépenses éligibles à justifier :

CTC	13 307,45 €	41,46%
Bénéficiaire	18 792,55 €	58,54%
TOTAL	32 100,00 €	100,00%

- Sur le coût admissible :

CTC	13 307,45 €	65,00%
Bénéficiaire	7 165,55 €	35,00%
TOTAL	20 473,00 €	100,00%